



Compte-Rendu du 2nd Comité de Pilotage de la Démarche Grand Site de France de l'Estérel

**17/12/2019 - Palais des Sports Jean-François Krakowski
SAINT-RAPHAEL**

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la 21^e Rencontre du Réseau des Grands Sites de France
Éric TREMEREL
2. Bilan de la journée annuelle « Communication » du Réseau des Grands Sites de France
Jean-Pierre JOURTAU
3. Présentation de l'étude « Evaluer les retombées économiques des Grands Sites »
Coryse TOURDOT
4. Présentation de l'étude « Evaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire »
Coryse TOURDOT
5. Opération Grand Site de l'Estérel - Bilan des actions 2019 et perspectives à venir
Coryse TOURDOT & Jean-Pierre JOURTAU

Liste des pièces-jointes :

- Power Point d'animation du Copil du 17/12/2019
- Le fil des Grands Sites - Evaluer les retombées économiques des Grands Sites - 2008
- Le fil des Grands Sites - Evaluation des retombées économiques liées au Grand Site Sainte-Victoire - 2010

Liste des annexes :

- Liste des personnes présentes

INTRODUCTION

Mardi 17 Décembre 2019, monsieur De Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan, et monsieur Broglio, Président du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) ont co-présidé à Saint-Raphaël le 2nd Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel.

Après la tenue d'un 1^{er} Comité de Pilotage le 29 Mars 2019, le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) a poursuivi ses études de fond et la concertation avec l'ensemble des partenaires locaux publics et privés pour affiner le projet d'OGS de l'Estérel.

Le 10 Octobre dernier, les maires des communes membres du syndicat et leurs équipes ont été sollicités dans le cadre du Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public. La formulation d'une stratégie paysagère d'une part et la définition des choix d'aménagement du territoire en matière d'accueil du public et d'interprétation du patrimoine d'autre part nécessitent en effet la participation active des communes afin que les programmes d'actions déployés ultérieurement intègrent pleinement les projets communaux.

Cette réunion a mis en lumière la nécessité de mieux appréhender les retombées économiques potentielles du Grand Site de l'Estérel et de prendre connaissance du retour d'expérience du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) à ce sujet.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) prend la parole et rappelle que, depuis le Comité de Pilotage de lancement, **la communauté d'agglomération est très attentive à l'avancement de la démarche Grand Site de France.**

Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan souhaite la bienvenue aux participants de ce 2nd Comité de Pilotage et insiste sur la nécessité de se retrouver régulièrement. Six mois après le Comité de Pilotage de lancement et quelques mois avant les élections municipales, il lui semble pertinent de **faire un bilan sur le fonctionnement, les méthodes de travail et les objectifs de l'OGS de l'Estérel.** Cette dernière vise à valoriser le site remarquable qu'est l'Estérel notamment d'un point de vue écologique mais les données économiques sont également à prendre en compte. Il est essentiel de trouver un mariage harmonieux entre écologie et économie. Les dernières conclusions de la mono-économie touristique liée quasi-exclusivement au littoral sont en demi-teinte ; une nouvelle tendance se met en place autour du développement durable avec des offres touristiques diversifiées, « expérientielles » et qualitatives.

Il rappelle que le territoire de l'OGS de l'Estérel est aussi un ensemble de communes habitées et vivantes. Des réflexions sont notamment en cours en termes de mobilité avec le projet de ligne à grande vitesse à l'horizon 2040 qui devrait traverser l'Agglomération Dracénie Provence Verdon. Il souligne le travail poussé de la CAVEM qui a, quant à elle, mené une réflexion sur l'infrastructure des transports en commun sur son territoire.

Monsieur le Président du S.I.P.M.E. et Maire des Adrets-de-l'Estérel, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il insiste sur le fait que **l'OGS de l'Estérel se trouve actuellement dans un moment clé mis en avant lors de la réunion des maires qui s'est tenue le 10 Octobre dernier.** L'OGS de l'Estérel est un véritable levier pour trouver de nouvelles sources de financement. Quelle envergure du Grand Site de l'Estérel est souhaitée ? Quelles ambitions en termes de politique de protection mais également de politique de valorisation sont envisagées ?

L'objectif principal de ce Comité de Pilotage est justement de discuter autour de ces sujets, de prendre connaissance et de s'inspirer de ce qui se fait sur d'autres Grands Sites de France labellisés ou en projet.

COMPTE RENDU DU COPIL

Le présent compte-rendu vient en complément des pièces-jointes suivantes :

- Power Point d'animation du Copil du 17/12/2019
- Le fil des Grands Sites - Evaluer les retombées économiques des Grands Sites - 2008
- Le fil des Grands Sites - Evaluation des retombées économiques liées au Grand Site Sainte-Victoire - 2010

Monsieur Tremereil, qui a représenté le S.I.P.M.E. à la 21^e Rencontre des Grands Sites les 9, 10 & 11 Octobre 2019, en fait un résumé. Accueilli par les élus du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun ainsi que par les représentants du RGSF, il note des similitudes par rapport à l'OGS de l'Estérel. La volonté de créer le Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun est née suite à la mobilisation des élus et des habitants de ce territoire contre un projet de centrale nucléaire. En tant que Directeur Général des Services de la commune des Adrets-de-l'Estérel, un parallèle s'est fait dans son esprit avec le projet de Fontsante.

Il souligne le fait que le modèle touristique change et que les attentes des touristes évoluent. Mieux accueillir, offrir une rupture avec le quotidien, proposer des activités diversifiées sont des pistes de réflexion à approfondir comme le développent :

- le Grand Site de France Gorges de l'Hérault qui solutionne des problèmes de circulation et de stationnement par la mise en place de navettes gratuites et de parkings payants ;
- le Grand Site de France du Canigou qui valorise des activités de pleine nature telles qu'un ultra-trail de cinq jours permettant de faire le tour de ce symbole identitaire du paysage pyrénéen.

Il rappelle que les Grands Sites de France labellisés ou en projet sont confrontés aux mêmes problématiques ; le RGSF permet de se rencontrer, de faciliter les échanges et d'avoir des retours d'expérience.

Monsieur Jourtau présente ensuite un **bilan de la journée annuelle « Communication » du 28 Novembre 2019 organisée par le RGSF**. Ce dernier monte en puissance et la question de savoir quelle communication mettre en place se pose. Plus qu'un réseau facilitant les rencontres et les relations entre Grands Sites de France labellisés ou en projet, il est nécessaire maintenant de rayonner de l'échelle locale à l'échelle internationale et de toucher le grand public pour les accueillir dans ces Grands Sites qui conservent une essence, une identité. Un travail de fond doit être mené pour éduquer les visiteurs sur ce qu'est concrètement un Grand Site de France. La notion de sites de

tourisme n'est pas la seule à mettre en avant puisque ce sont également des sites préservés et mis en valeur. Le RGSF doit se tourner vers les grands médias nationaux, nous-mêmes vers les offices de tourisme locaux et toutes structures susceptibles de faire la promotion de l'OGS de l'Estérel.

Il insiste sur le fait que le monde de la communication évolue très vite notamment avec le digital et les élus, les gestionnaires d'espaces naturels, les propriétaires privés doivent faire face à de nouvelles pratiques tels que les systèmes gpx permettant de laisser des «traces sauvages» diffusées largement sur les réseaux sociaux. Les visiteurs qui les reprennent s'imaginent qu'une fois sur place ils vont trouver des parcours autorisés et balisés.

Il souligne que les Régions vont prendre une place de plus en plus importante dans la gestion des espaces naturels et qu'une rencontre régionale des Grands Sites de PACA est justement planifiée prochainement afin qu'une réelle politique émerge et qu'une relation pérenne se mette en place entre les Grands Sites et la Région.

Madame TOURDOT présente deux rapports du Réseau des Grands Site de France ; le premier publié en Septembre 2008 intitulé « Évaluer les retombées économiques des Grands Sites » et le second publié en Décembre 2010 « Évaluation des avantages économiques liés au Grand Site de la Sainte-Victoire ».

Elle rappelle qu'un site d'exception possède un registre de valeurs :

- la valeur territoriale, véhiculée par l'image et l'identité du site d'exception ;
- la valeur sociale liée à la qualité de vie qu'il offre ;
- la valeur environnementale via la biodiversité, les paysages, ... ;
- la valeur économique ; c'est-à-dire les retombées économiques et la dynamique qu'elles engendrent en termes d'emplois ou d'attractivité de profils professionnels aux multiples compétences.

Elle met en avant le fait que les actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de gestion des Grands Sites ont un coût parfois élevé. Cependant leurs impacts économiques, bien réels, méritent d'être mieux cernés. C'est la raison pour laquelle des études ont été menées afin d'apporter des éléments de réponse sur le niveau des retombées économiques générées par les espaces protégés emblématiques.

« Évaluer les retombées économiques des Grands Sites »

Deux études ont été menées avec une méthodologie commune, mise en œuvre par le bureau d'étude FIGESMA Conseil, spécialisé dans les études quantitatives et qualitatives d'impacts économiques et sociaux des politiques publiques, sur deux sites : le Puy de Dôme et le Pont du Gard (celui développé dans la présentation).

L'étude réalisée au Pont du Gard a été commanditée par l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard. L'enquête s'est présentée sous la forme d'un questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de 1 100 visiteurs.

Ces derniers ont été distingués en deux catégories :

- les touristes ;
- les excursionnistes locaux ; c'est-à-dire des personnes qui dorment dans leur résidence principale la veille de leur visite ainsi que la nuit suivant leur visite.

Dans le questionnaire, la question « la présence du Grand Site du Pont du Gard a-t-elle eu une importance dans le choix de votre destination touristique? » a permis le calcul de l'«**effet site**».

- les touristes : - si le visiteur est venu spécialement dans la région pour visiter le Grand Site, la totalité de la dépense touristique de son séjour est légitimement considérée comme générée par l'existence du site et par sa notoriété - taux d'affectation de l'«**effet site**» de 100% car toutes les dépenses sont attribuées au Grand Site ;
 - si le visiteur ne connaissait pas l'existence du Grand Site avant d'arriver dans la région et quand bien même il en ait découvert l'existence une fois sur place - taux d'affectation de l'«**effet site**» de 0% car aucune dépense n'est liée à l'existence du Grand Site ;
 - si le visiteur est venu dans la région notamment pour le Grand Site mais que d'autres éléments sont intervenus dans sa prise de décision alors le taux d'affectation des dépenses liées à son séjour sera fonction de la place du Grand Site dans le déclenchement du choix de la région comme lieu de séjour.
- Pour les excursionnistes locaux : 100% des dépenses engagées dans la journée de visite sont attribuées au Grand Site.

Observations

Le Site du Pont du Gard accueille en moyenne 1,1 million de visiteurs/an qui se répartissent de la façon suivante : 40% de touristes français, 35% de touristes étrangers et 25% d'excursionnistes locaux.

Ce site s'est vu décerner son premier label Grand Site de France en 2004 par le Ministère de l'Écologie et il est également inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

FONCTIONNEMENT

Le Pont du Gard génère 139 millions d'euros/an de retombées économiques soit :

- 3,6 millions d'euros de retombées économiques directes ; c'est-à-dire des dépenses générées par les activités offertes sur le site et directement engagées par la visite du site (ex : navette d'accès, parkings, entrée du musée, souvenir acheté à la boutique du site,...) ;
- 135 millions d'euros de retombées économiques indirectes ; c'est-à-dire des dépenses réalisées par les visiteurs hors du site (ex : hébergement, restauration, achats, visites d'autres lieux, ...).

Ce type de dépense a pu être aisément calculé car le Pont du Gard est un site « monument » avec une entrée matérialisée et définie dans l'espace pour l'accueil des visiteurs.

Interprétations

Les 3,6 millions d'euros de retombées économiques directes représentent environ 3% des retombées économiques totales et concernent donc uniquement le Grand Site. Les 135

millions d'euros de retombées économiques indirectes représentent environ 97% des retombées économiques totales et concernent le territoire alentour.

Un Grand Site ne doit donc pas être considéré comme un élément isolé mais bien pleinement intégré dans son environnement dont il participe au rayonnement. Si on se réfère au registre de valeur d'un site d'exception présenté précédemment, le constat est que valeur économique et valeur territoriale sont étroitement liées.

Les collectivités locales sont fortement impliquées dans la réhabilitation, la mise en valeur et la gestion des sites emblématiques. Leur existence nécessite des structures locales de gestion. Pour le Pont du Gard qui a un budget de fonctionnement annuel de 7 millions d'euros, la moitié des dépenses est prise en charge par les collectivités soit 3,4 millions d'euros.

En mettant en parallèle les 3,6 millions de retombées économiques directes avec les 3,4 millions d'euros de subventions, **1 euro de dépense des collectivités finançant la gestion du Pont du Gard correspond à un peu plus d'1 euro de dépense directe des visiteurs sur le site et 40 euros sur le territoire alentour** (rapport 135 millions d'euros de retombées économiques indirectes et 3,4 millions d'euros de subventions).

Cette étude apporte un premier élément de réponse aux interrogations légitimes sur l'efficacité des efforts financiers consentis chaque année par les collectivités pour soutenir la bonne gestion et l'animation de ces sites.

De plus, elle met en évidence la valeur économique des grands paysages protégés. Certes l'argument de protection pour leur valeur paysagère et patrimoniale remarquable vient à l'esprit spontanément mais celui liée à leur valeur économique ne doit pas être sous-estimé.

INVESTISSEMENT

Les Opérations Grands Sites, permettant la réhabilitation des sites dégradés, engagent des montants parfois élevés ; pour le Pont du Gard, ce chiffre s'élève à près de 42 millions d'euros étalés sur cinq ans entre 1996 et 2000.

« Évaluation des retombées économiques liées au Grand Site Sainte-Victoire »

Cette étude a été menée avec une méthodologie similaire à celle précédemment présentée et réalisée à nouveau par le bureau d'étude FIGESMA Conseil.

Commanditée par le Syndicat mixte Concors Saint-Victoire et le RGSF, elle concerne cette fois-ci un site « territoire » ouvert, étendu et habité. De ce fait, les retombées économiques directes et indirectes perdent de leur sens. C'est pourquoi les retombées économiques de ce cas d'étude vont mettre en lumière le profil des visiteurs.

Observations

Le Grand Site de France Sainte-Victoire fait l'objet de 927 000 visites/an soit 75% d'excursionnistes locaux et 25% de touristes. Ce site a obtenu son premier label Grand Site de France en 2004.

A chaque profil des visiteurs, une dépense moyenne a été calculée :

- excursionnistes locaux :

247 500 ménages * 6,50 euros pour un jour d'excursion = 1 608 000 euros directement attribuables au Grand Site car taux d'affectation de 100% (ils sont venus pour le Grand Site)

- touristes :

82 500 ménages * 141 euros/j * 9,3 jours (séjour moyen) = 108 180 000 euros et taux d'affectation moyen de 53,8% d'où 58 200 000 d'euros directement attribuables au Grand Site.

Interprétations

La manne financière provient majoritairement des touristes qui ont une dépense quotidienne bien plus élevée.

Tous profils confondus, les retombées économiques générées par le Grand Site de France Sainte-Victoire sont de 59 800 000 d'euros/an.

Le Syndicat Mixte Concors Sainte-Victoire a un budget annuel de 2,2 millions d'euros. **Les structures de gestion des Grands Sites ont un budget qui varie fortement suivant les caractéristiques physiques des sites, leur niveau de fréquentation et les services et activités culturelles qu'ils proposent.**

Il est à noter que cette étude a également mis en avant d'autres champs de valeurs que les seules retombées économiques en élargissant la réflexion aux valeurs immobilières, aux valeurs écologiques (prévention des feux de forêt) ou encore aux valeurs immatérielles (utilisation du nom « Sainte-Victoire » par les entreprises).

Chaque année, le Grand Site de France Sainte-Victoire génère de l'ordre de :

40 millions d'euros de plus-value immobilière liée à la proximité ou à la vue sur la montagne Sainte-Victoire

Ce résultat repose sur une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de 100 résidents des 14 communes du Grand Site. Pour eux, la valeur ajoutée liée à l'effet « vue sur le Grand Site » correspond en moyenne à 2,2% de la valeur de leur bien et la valeur ajoutée liée à la proximité est évaluée à 2,5% de la valeur de leur bien sachant que la valeur moyenne d'une résidence s'élève à 234 500 euros (source INSEE pour la Communauté du Pays d'Aix). Pour compléter ces premiers éléments, une enquête téléphonique auprès d'experts de l'immobilier a été menée également. Une grande majorité d'entre eux estiment que la vue sur la montagne Sainte-Victoire est un élément qui augmente la valeur du bien. Ils admettent même l'utiliser largement comme argument de vente (affichage, encart publicitaire, petite annonce). Pour ces professionnels, la valeur ajoutée de l'effet vue correspondrait à 2,3% de la valeur du bien. En revanche ils sont plus sceptiques sur l'effet proximité en lui allouant 1,2% de la valeur du bien comme valeur ajoutée. On remarque que l'appréciation des habitants et des experts est assez proche.

12 millions d'euros pour la valeur sauvegardée de la forêt grâce à la prévention des incendies

La prévention des incendies constitue une mission très importante de l'ensemble des acteurs publics et notamment du Syndicat mixte Concors Sainte-Victoire créée en réponse à l'incendie de 1989 qui a brûlé 5 276 ha. En 35 ans, 10 746 ha ont brûlé dont 10 348 entre 1973 et 1989.

Ainsi 96,3% des superficies brûlées l'ont donc été avant la création du Syndicat mixte contre 3,7% depuis sa création entre 1990 et 2008. On peut donc extrapoler que la prévention incendie est quasi totalement efficace.

Or pour un massif forestier de cette taille la valeur environnementale est estimée à 484 millions d'euros. (chiffre issu de la moyenne arithmétique de deux approches : production annuelle globale de la forêt estimée à 240 euros/ha/an et services écosystémiques de la forêt estimés à 970 euros/ha/an) avec un âge moyen du peuplement forestier estimé à 40 ans.

7 millions d'euros liées à l'existence du site et à l'usage du nom « Sainte-Victoire » par les entreprises

En 2008, les 14 communes du Grand Site de France Sainte-Victoire comptaient 2 459 entreprises. Toutes n'avaient pas une activité liée au Grand Site. Ont donc été sélectionnées les entreprises du secteur de la viticulture, de l'agriculture, des travaux forestiers présentes à l'intérieur du périmètre du Grand Site mais également les entreprises des secteurs de l'hébergement, de la restauration, de l'immobilier et enfin les entreprises du département des Bouches-du-Rhône qui portent le nom de « Sainte-Victoire » dans leur raison sociale. Après entretiens, les entreprises ont considéré que, en moyenne, 10% de leur chiffre d'affaire était attribuable à l'existence de la Montagne Sainte-Victoire.

Au total des chiffres d'affaire a donc été affecté le taux de 10% correspondant à la plus-value attribuée par les entreprises au Grand Site.

Un temps d'échange a ensuite eu lieu entre les participants

Les visiteurs ont à leur disposition des pôles urbains tels que Cannes ou Aix-en-Provence et trouvent rapidement des espaces naturels emblématiques. Il y a un effet d'attractivité mais également de satisfaction car les visiteurs reviennent. Pour le cas de l'Estérel, une intégration dans la démarche touristique globale sera nécessaire. La vision statique de la beauté de l'Estérel peut être complétée par la mise en place de stratégies plus pro-actives. (création d'épreuve sportive, balisage des parcours de sport de nature, signalétique efficace du patrimoine...). La renommée de l'Estérel se fait aussi via les événements sportifs qui y sont organisés.

La dimension centrale a développée pour l'identité du Grand Site de l'Estérel reste son caractère volcanique. Cependant le patrimoine culturel sera également mis en avant avec notamment le passé historique à l'image du débarquement des alliés. (débarquement de Provence ; débarquement français mais aussi américain, sur la zone du Dramont).

Les visiteurs vont s'immerger dans cette ambiance, prendre connaissance de cette histoire géologique particulière, ... Le nom « Estérel » n'est pas neutre, il véhicule une image. La question du droit d'usage sera à approfondir, un certain nombre d'appellation pourra être inscrit au profit du S.I.P.M.E. La maîtrise du nom, du label permettra aux visiteurs de faire le parallèle avec un paysage remarquable et des services proposés de qualité. Les capacités d'hébergement des communes du Grand Site sont exceptionnelles. Majoritairement exploitées en été, elles gagneront à s'étendre sur les ailes de saison.

« Premières estimations pour l'OGS de l'Estérel »

En se basant sur la méthodologie précédente et les résultats obtenus lors de l'étude de fréquentation menée par le S.I.P.M.E. en 2016-2017, des premières retombées économiques peuvent être estimées pour l'OGS de l'Estérel.

2 150 000 visites/an dans l'espace naturel ont été estimées sur le périmètre de l'OGS de l'Estérel par des personnes qui peuvent revenir 2,3,...10 fois ce qui fait un moyenne de **435 000 visiteurs uniques** qui se répartissent de la façon suivante : **60 % d'excursionnistes locaux** et **40 % de touristes**.

Tous types d'hébergement confondus, ce sont **2 509 360 nuitées** qui ont été réalisées pour un **séjour d'une durée moyenne de 13,5 jours**.

28% des touristes interrogés sont venus spécialement dans la région pour l'Estérel ce qui représente 700 300 nuitées.

39% de touristes interrogés sont venus notamment pour l'Estérel ce qui représente environ 979 000 nuitées.

Pour estimer les dépenses des visiteurs « touristes », les chiffres de l'Agence Var Tourisme du Conseil Départemental du Var de 2011 ont été utilisés.

Ont été distingués les hébergements marchands (hôtel, chambres d'hôte, location, camping, ...) pour un panier moyen de 65 euros/pers/j et les hébergements non marchands (résidence secondaire, famille, amis...) pour un panier moyen de 27 euros/pers/j. Au total la dépense moyenne est estimée à 47 euros/pers/j.

Base du 1^{er} calcul pour une estimation basse - prise en compte uniquement des 28% de touristes venus spécifiquement pour l'Estérel (taux d'affectation de l'«effet site» de 100%)

Les 700 300 nuitées se répartissent de la manière suivante :

- 217 055 nuitées pour les hébergements non marchands (panier moyen associé de 27 euros/pers/j)
- 484 383 nuitées pour les hébergements marchands (panier moyen associé de 65 euros/pers/j)

Au total, ce sont plus de 36 millions d'euros de dépenses touristiques annuelles directement liées à la présence de l'Estérel.

Base du 2nd calcul pour une estimation haute - prise en compte des 28% de touristes venus spécifiquement pour l'Estérel (taux d'affectation de l'«effet site» de 100%) et des 39% venus notamment pour l'Estérel (taux d'affectation de l'«effet site» arbitrairement fixé à 50%)

- 700 300 nuitées imputables uniquement à la présence de l'Estérel (panier moyen associé de 47 euros/pers/j)
- 978 650 nuitées imputables en partie à la présence de l'Estérel (panier moyen associé de 47 euros/pers/j et « effet site » de 50%)

Au total, ce sont quasiment 56 millions d'euros de dépenses touristiques liées tout ou en partie à la présence de l'Estérel.

Parmi les paramètres à garder à l'esprit :

- les dépenses des visiteurs «excursionnistes locaux» n'ont pas été prises en compte. Même si les dépenses générées par ce profil de visiteurs restent faibles comparées aux visiteurs «touristes», ils représentent une majorité des visiteurs (60%) ;
- les résultats de l'étude économique réalisée par l'Agence Var Tourisme datent de 2011 (non prise en compte de l'inflation de ces huit dernières années) ;
- les résultats de l'étude économique réalisée par l'Agence Var Tourisme donne une estimation moyenne au niveau du département du Var. Les dépenses touristiques sur le littoral de la Côte d'Azur sont plus conséquentes.

Un temps d'échange a ensuite eu lieu entre les participants

Le jour où il y aura une communication mise en place spécifiquement pour le Grand Site, le chiffre de 56 millions d'euros de dépenses touristiques annuelles liées tout ou en partie à l'Estérel pourra légitimement être revu à la hausse. D'ores et déjà des structures telles que l'Agence de développement et de promotion touristique Estérel Côte d'Azur, qui a remporté les Trophées de la Communication 2019 et les Offices de Tourisme des communes fond un travail de communication.

Bilan des actions 2019 - perspectives à venir

Monsieur Jourtau et Madame Tourdot présentent ensuite **les actions en cours et à venir**, dans le cadre de l'OGS de l'Estérel (voir Power Point détaillé en PJ).

Etude de fréquentation

Les résultats sont entièrement disponibles sur notre site internet et auprès de l'équipe du S.I.P.M.E. Cette étude a servi de base pour de nouvelles études de fond.

Plan Paysage & Schéma d'Accueil du Public

Il s'agit d'une étude de fond avec un investissement important des partenaires car le S.I.P.M.E. a fait le choix de se tourner vers une démarche participative auprès de la population, des associations, des gestionnaires d'espaces naturels, des professionnels, ... Les diagnostics sont maintenant terminés ; les objectifs de qualité paysagère et les propositions de réseaux d'itinéraires sportifs ainsi que la circulation entre les pôles urbains et les potentielles portes d'entrée sont en cours de réalisation. L'objectif est que, d'ici fin 2020, les procédures pour la réalisation d'ouvrages soient lancées. Les actions d'une OGS se déploient sur de nombreuses années. Les communes et le S.I.P.M.E. devront travailler main dans la main pour porter des projets communs de mise en valeur du territoire ou encore trouver des sources de financement complémentaires. L'année 2020 marquera l'élaboration du programme d'actions de l'OGS de l'Estérel ; in fine il s'agira d'un programme partagé entre le S.I.P.M.E. et les communes.

Réhabilitation de la maison forestière du Malpey

Cette maison se situe à proximité du col du Testanier et du Mont Vinaigre. Dès que l'Avant-Projet Sommaire sera finalisé, l'année 2020 verra le lancement de la maîtrise d'œuvre concernant a minima la maison forestière.

Étude préalable à la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Écureuil

Le marché est en cours de finalisation et devrait être publié au printemps 2020.

Définition d'un programme stratégique de prévention des macrodéchets

Ce marché a été reporté d'une année en raison du lancement et du portage d'autres projets.

Étude pré-travaux d'aménagement de portes principales d'accès au massif

Une attention toute particulière sera apportée à la configuration des portes d'entrée et aux informations qui seront exposées. Le risque incendie y aura toute sa place car dans le Var, en toute saison, les risques de fermeture de massif sont à garder à l'esprit.

Les portes d'entrée du Grand Site ne se cantonneront pas à la forêt domaniale puisque d'autres emplacements seront proposés sur les communes des alentours après autorisation. Il y aura alors une complémentarité d'étude, de travail et d'investissement entre les communes et le S.I.P.M.E.

Accueil du public et gestion de la fréquentation : aménagement de sentiers, chemins et portes d'entrée

Les actions se feront petit à petit ; des ouvrages se sont détériorés, des pistes/routes sont à refaire, ... Le S.I.P.M.E. ne pourra tout mener de front et fera par ordre de priorité.

Concernant le réseau d'itinéraires de sports de nature, une fois celui-ci bien défini, les efforts se concentreront sur environ 200 km.

La maison forestière du Trayas a été mise en vente pour 945 000 euros mais sa présence en zone rouge du PRIFP laisse planer le doute sur la destination finale envisageable. Au vu de sa situation géographique exceptionnelle, monsieur le Sous-Préfet de Draguignan propose de se saisir du dossier.

Requalification et mise en valeur paysagère des sites stratégiques de l'Estérel

Il s'agit de réaliser des études préalables (autorisation, intégration paysagère) couplées à des travaux paysagers et d'accueil du public sur des sites prioritaires.

Étude préalable à réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse

Située en Site Classé, cette maison forestière serait valorisée en chambre d'hôtes pour pallier au manque d'hébergement de « tourisme de nature ».

Élaboration d'une carte des paysages marins

Dans le cadre du Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public, une carte des paysages terrestres a été produite. L'objectif est de compléter cette vision du territoire de l'OGS de l'Estérel, qui se compose d'une partie terrestre et d'une partie marine, par une carte des paysages marins.

CONCLUSION

L'année 2019 a permis d'avancer sur des études générales qui ont servi de base aux réflexions et actions à venir. Les études vont être maintenant plus opérationnelles en vue d'effectuer des travaux. La proposition est faite de se retrouver tous les six mois pour suivre l'évolution de l'OGS de l'Estérel. Le 3^e Comité de Pilotage est donc prévu entre les échéances municipales du printemps et les prochaines vacances estivales.

PHOTOS DE LA MATINEE



Annexe 1 : liste des personnes présentes

Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur	DE WISPELAERE
----------	---------------

Messieurs les Maires des Communes

Commune des Adrets-de-l'Estérel	Monsieur	BROGLIO
Commune de Bagnols-en-Forêt	Monsieur	JUIGNET

Mesdames et Messieurs les Représentants des Collectivités et des Structures partenaires

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL)	Monsieur	ACH
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)	Madame	ALLEMAND
Conseil Départemental du Var	Madame	BANTWELL
Conservatoire du Littoral	Monsieur	BARETY
Communauté de Commune du Pays de Fayence (CCPF)	Madame	BAUJOIN
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)	Monsieur	BERTORA
Communauté de Commune du Pays de Fayence (CCPF)	Monsieur	BERTRANDY
Commune de Saint-Raphaël	Monsieur	CHABERT
Commune de Bagnols-en-Forêt	Monsieur	CLEUZIYOU
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	COLOMINES
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var	Monsieur	DAUPHINOT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA	Madame	HERETE
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)	Monsieur	JACOB
Commune de Puget-sur-Argens	Monsieur	MACAGNO
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Monsieur	MARECHAL
Sous-Préfecture du Var	Madame	MINIUSSI -TSCHIRRET
Commune de Saint-Raphaël	Madame	PICQUART
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var	Monsieur	POPPI
Office National des Forêts (ONF)	Monsieur	RENAUD -BEZOT
Commune de Théoule-sur-Mer	Monsieur	RICHARD

Commune de Théoule-sur-Mer	Monsieur	RUPRECHT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Alpes-Maritimes	Madame	ROUSSEL
Commune de Roquebrune-sur-Argens	Monsieur	SALVARELLI
Commune des Adrets-de-l'Estérel	Monsieur	TREMEREL

SIPME

Madame	ANAVILLELA
Monsieur	JOURTAU
Madame	TOURDOT